

R 250 – 17.09

Résolution du Conseil municipal de Vernier du 5 septembre 2017

relative à l'objet suivant :

**BARREAU DE MONTFLEURY ET BRETELLE AUTOROUTIÈRE DU CANADA :
PROTÉGEONS NOS HABITANTS !**

Le Conseil municipal, par 28 OUI, soit à l'unanimité,

déclare :

- 1 réitérer avec force les demandes énoncées dans la motion M 222 A – 13.03 et la résolution R 317 – 13.03, à savoir, une jonction autoroutière qui ne se réalise pas en surface et un ouvrage qui préserve les habitants, les qualités paysagères et environnementales ;
- 2 exiger du Canton qu'il étudie les variantes enterrées de la bretelle autoroutière et du barreau de Montfleury et qu'il en fasse retour auprès des autorités communales, des associations et de la population ;
- 3 exiger que le projet soit, dès le départ, élaboré en totale coordination avec les autorités fédérales afin de garantir sa compatibilité avec l'élargissement de l'autoroute et l'éventualité d'une jonction autoroutière complète ;
- 4 demander que différentes variantes de densification industrielle de la Tuilière soient étudiées en tenant compte de leurs impacts respectifs sur les habitants du secteur du Canada ;
- 5 demander qu'une analyse de l'ensemble des nuisances actuelles subies par les secteurs concernés par le futur tracé soit faite ;
- 6 prendre en compte les impacts de la jonction autoroutière sur les corridors biologiques, sur les sites naturels traversés et leur faune respective ;
- 7 demander à ce que les éventuelles coupures de liaisons biologiques soient rétablies à l'occasion de ce projet ;
- 8 demander que la superficie de la route du Canada, une fois enterrée, soit rendue à la zone agricole.

